



Municipalité de Saint-Édouard

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard, tenue au centre communautaire situé au 405C, montée Lussier, le **4 juin 2024 à 20 h**, à laquelle sont présents :

Les conseillères et les conseillers : Sébastien Tremblay, conseiller no 1
Philippe Brunet, conseiller no 2
Geneviève Séguin, conseillère no. 4
Pierrette Raymond, conseillère no 6

Les conseillers Jean Michel Dupuis, conseiller no 5, et Alain Dumouchel, conseiller no 3 sont absents.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Alexandre Bastien, maire.

La personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Alexandre Bastien, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil comme le lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire, monsieur Alexandre Bastien, ne votera pas sur les décisions comme le lui permet la loi.

Madame Édith Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente à titre de secrétaire.

5 personnes sont présentes.

La séance fait l'objet d'une captation vidéo disponible sur le site Internet de la Municipalité.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 20 h 02, M. le Maire ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no. 24-06-115

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juin 2024, en ajoutant le point 6.1, tel que présenté.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2024
4. Dépôt de la correspondance du mois
5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**
 - 5.1 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois de mai
 - 5.2 Dépôt du rapport financier 2023 et rapport du vérificateur externe
 - 5.3 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport du vérificateur externe
 - 5.4 Demande de gratuité de la salle pour les funérailles de Réjean Lécuyer
 - 5.5 Commandite pour Société d'Histoire des XI pour 2024
 - 5.6 Inscription au congrès annuel 2024 de la FQM
 - 5.7 Résiliation de l'entente entre Emploi et développement Canada et la Municipalité de Saint-Édouard.
 - 5.8 Autorisation de signer l'entente de contribution d'Emplois d'été Canada 2024
 - 5.9 Autorisation d'embauche de deux journaliers-saisonniers aux travaux publics pour 2024
 - 5.10 Commandite pour Agricultrices Montérégie Ouest pour 25^{ème} gala « Hommage aux agricultrices »
6. **SÉCURITÉ CIVILE ET DE L'INCENDIE**
 - 6.1 Mise à la disposition des locaux de la caserne pour les besoins de la MRC concernant la sécurité incendie
7. **HYGIÈNE DU MILIEU**
8. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 8.1 Embauche du préposé à l'entretien ménager



9. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 9.1 Nomination des élus siégeant au comité de préservation du patrimoine bâti
- 9.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-343 modifiant le règlement numéro 2022-318 constituant le comité consultatif d'urbanisme
- 9.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-347 modifiant le règlement sur le Plan d'urbanisme no. 2015-258 afin d'assurer la concordance au règlement URB-205-15-2023 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé et de modifier les dispositions applicables à la zone agricole relative à la construction résidentielle
- 9.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-345 modifiant le règlement de zonage numéro 2015-259 afin s'assurer la concordance au règlement URB-205-15-2023 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé
- 9.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-346 modifiant le règlement de lotissement numéro 2015-260 afin d'assurer la concordance au règlement URB-205-15-2023 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé
- 9.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-344 modifiant le règlement relatif aux permis et aux certificats numéro 2015-265 afin d'assurer la concordance au règlement URB-205-15-2023 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé

10. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	A	
# 2	Philippe Brunet	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ ✓
# 3	Alain Dumouchel	A	Maire : Alexandre Bastien		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
# 4	Geneviève Séguin	P	Maire suppléant :		REJETÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024

Résolution no. 24-06-116

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2024, tel que rédigé et tel que soumis au conseil municipal.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	A	
# 2	Philippe Brunet	P	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ ✓
# 3	Alain Dumouchel	A	Maire : Alexandre Bastien		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
# 4	Geneviève Séguin	O	Maire suppléant :		REJETÉ

4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La correspondance du mois de mai a été remise aux membres du conseil.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

5.1 PAIEMENT DE LA LISTE DES FOURNISSEURS DU MOIS

Résolution no. 24-06-117

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du Règlement n° 2020-306 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et D'APPROUVER le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **352 130.04 \$** et que ce rapport soit classé sous le numéro **2024-05** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1	Sébastien Tremblay	P	# 5 – Jean Michel Dupuis	A	
# 2	Philippe Brunet	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ ✓
# 3	Alain Dumouchel	A	Maire : Alexandre Bastien		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
# 4	Geneviève Séguin	O	Maire suppléant :		REJETÉ



5.2 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2023 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Résolution 24-06-118

CONSIDÉRANT à l'article 176.1 du Code municipal, la directrice générale et greffière-trésorière dépose les états financiers 2023 ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier 2023 et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 176.1 du *Code municipal*, pour l'exercice financier 2023, le 4 juin 2023 par la firme comptable LLC CPA inc.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	A		
# 2 – Philippe Brunet	O	# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
# 3 – Alain Dumouchel	A	Maire : Alexandre Bastien		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
# 4 – Geneviève Séguin	O	Maire suppléant :		REJETÉ	

5.3 RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2023 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Résolution no.24-06-119

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport du vérificateur externe et dépose ledit rapport à la présente assemblée.

5.4 DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE POUR LES FUNÉRAILLES DE RÉJEAN LÉCUYER

Résolution no.24-06-120

CONSIDÉRANT le décès de M. Réjean Lécuyer, maire de 1973 à 1993 ;

IL EST PROPOSÉ D'OFFRIR gratuitement la salle pour la tenue des funérailles, le 7 juin 2024, de M. Réjean Lécuyer en reconnaissance de ses années de services rendus.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	A		
# 2 – Philippe Brunet	P	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
# 3 – Alain Dumouchel	A	Maire : Alexandre Bastien		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
# 4 – Geneviève Séguin	O	Maire suppléant :		REJETÉ	

5.5 COMMANDITE POUR SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DES XI POUR 2024

Résolution no. 24-06-121

CONSIDÉRANT la demande de commandite de la Société d'Histoire des XI dans le cadre de la campagne de financement 2024 ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU D'OCTROYER à Société d'Histoire des XI une commandite de 200 \$ dans le cadre de la campagne de financement 2024.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	A		
# 2 – Philippe Brunet	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
# 3 – Alain Dumouchel	A	Maire : Alexandre Bastien		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
# 4 – Geneviève Séguin	P	Maire suppléant :		REJETÉ	

5.6 INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL 2024 DE LA FQM

Résolution no. 24-06-122

CONSIDÉRANT la disponibilité et l'intérêt de deux élus à participer au congrès annuel 2024 de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu du 26 au 28 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'inscription sont de 990 \$ avant taxes par participant ;

CONSIDÉRANT QUE les frais de transport et d'hébergement prévus sont d'environ 1 500 \$ par personne ;

IL EST PROPOSÉ QUE le conseil approuve l'inscription de messieurs Alexandre Bastien et Jean Michel Dupuis au 82^e congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités au Centre des congrès de Québec au coût de 2 276.75 \$ avec taxes **ET** d'approuver le remboursement des dépenses de déplacement, de repas et d'hébergement au coût estimé de 3 563.05 \$ (avec taxes).



Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	A	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Philippe Brunet	O	# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ ✓	
# 3 – Alain Dumouchel	A	Maire : Alexandre Bastien		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
# 4 – Geneviève Séguin	O	Maire suppléant :		REJETÉ	

5.7 RÉSILIATION DE L'ENTENTE ENTRE EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT CANADA ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD

Résolution no. 24-06-123

CONSIDÉRANT la demande de subvention soumise en juillet 2020 et les corrections apportées en septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT l'acceptation de notre demande de subvention par le Fonds pour l'accessibilité d'emploi et Développement Canada et la signature de l'entente originale le 5 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT l'encaissement de la subvention le 16 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation de l'entente jusqu'au 30 septembre 2024, signée le 27 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'accessibilité ont été reportés pendant l'étude de faisabilité de la reconstruction du centre communautaire ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU DE procéder à la résiliation de l'entente # 017375965 intervenue entre Emploi et Développement Canada et la Municipalité de Saint-Édouard et de procéder au remboursement des sommes versées à la Municipalité, ainsi que les frais d'intérêts auxquels nous serons soumis tels que spécifiés dans l'entente.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 – Jean Michel Dupuis	A	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Philippe Brunet	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ ✓	
# 3 – Alain Dumouchel	A	Maire : Alexandre Bastien		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
# 4 – Geneviève Séguin	O	Maire suppléant :		REJETÉ	

5.8 AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE DE CONTRIBUTION D'EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2024

Résolution 24-06-124

CONSIDÉRANT QUE la demande d'Emplois d'été Canada (ÉEC) 2024 a été approuvée ;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que deux ressources soient subventionnées ;

CONSIDÉRANT les modalités de l'entente de contribution entre sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Emploi et Développement social portant le titre de ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse, et la Municipalité de Saint-Édouard ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la directrice générale, Mme Édith Létourneau, à signer l'entente Emplois d'été Canada 2024 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Édouard.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	A	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Philippe Brunet	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ ✓	
# 3 – Alain Dumouchel	A	Maire : Alexandre Bastien		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
# 4 – Geneviève Séguin	P	Maire suppléant :		REJETÉ	

5.9 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE DEUX JOURNALIERS-SAISONNIERS AUX TRAVAUX PUBLICS POUR 2024

Résolution 24-06-125

CONSIDÉRANT l'octroi de subvention pour l'embauche de deux ressources à titre journaliers-saisonniers entre le 22 avril et le 31 août 2024, répondant aux critères d'embauche du programme ;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage des postes se terminera le 17 juin 2024 ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la direction générale à procéder à l'embauche de maximum deux ressources dès que possible, selon les conditions approuvées par le conseil.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	A	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Philippe Brunet	P	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ ✓	
# 3 – Alain Dumouchel	A	Maire : Alexandre Bastien		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
# 4 – Geneviève Séguin	O	Maire suppléant :		REJETÉ	



5.10 COMMANDITE POUR AGRICULTRICES MONTÉRÉGIE OUEST POUR 25^{ÈME} GALA « HOMMAGE AUX AGRICULTRICES »

Résolution 24-06-126

CONSIDÉRANT la tenue du 25^{ième} gala « Hommage aux agricultrices » le 5 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de commandite pour la tenue de l'évènement de la part de Agricultrices Montérégie Ouest ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU D'OCTROYER à Agricultrices Montérégie Ouest une commandite de 200 \$ dans le cadre de la campagne de financement 2024.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)		
#	Prénom	Initiale	Nom	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)		
# 1	Sébastien	Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
# 2	Philippe	Brunet	O	# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
# 3	Alain	Dumouchel	A	Maire : Alexandre Bastien		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
# 4	Geneviève	Séguin	O	Maire suppléant :		REJETÉ	

6. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

6.1 MISE À LA DISPOSITION DES LOCAUX DE LA CASERNE POUR LES BESOINS DE LA MRC CONCERNANT LA SÉCURITÉ INCENDIE

Résolution 24-06-127

CONSIDÉRANT QUE la MRC Jardins-de-Napierville a approché la municipalité de Saint-Édouard afin de connaître leur intérêt à mettre à la disposition de la MRC des locaux situés à la caserne de Saint-Édouard ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER Mme Édith Létourneau, directrice générale à engager des pourparlers avec la direction générale de la MRC des Jardins-de-Napierville afin de mettre à la disposition du service de sécurité incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville les locaux de la caserne.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)		
#	Prénom	Initiale	Nom	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)		
# 1	Sébastien	Tremblay	P	# 5 – Jean Michel Dupuis	A	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
# 2	Philippe	Brunet	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
# 3	Alain	Dumouchel	A	Maire : Alexandre Bastien		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
# 4	Geneviève	Séguin	O	Maire suppléant :		REJETÉ	

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER

Résolution 24-06-128

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à l'affichage du poste de préposé à l'entretien ménager ;

CONSIDÉRANT la présentation de la description des tâches à accomplir pour le poste de préposé à l'entretien ménager au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE madame Carole Labelle et monsieur Jean Beaudin ont été rencontrés en entrevue par la direction et que les candidats répondent aux attentes et possèdent les qualifications recherchées pour assumer les responsabilités de l'emploi ;

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER conjointement au poste de préposé à l'entretien ménager madame Carole Labelle et monsieur Jean Beaudin ;

QUE la date d'entrée en fonction soit le 6 juin 2024 ;

QU'UNE période probatoire de 6 mois travaillés suivant l'embauche s'applique ;

QU'À tout moment, pendant la période de probation, il peut être mis fin au lien d'emploi par le conseil municipal ;

QU'UNE évaluation soit réalisée par le contremaître du Service des travaux publics afin de déterminer s'il y aura recommandation d'une embauche permanente ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à signer les contrats de travail de madame Carole Labelle et monsieur Jean Beaudin ;



QUE les conditions d'embauche sont prévues aux lettres d'embauche approuvées par le conseil municipal.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	A		
# 2 – Philippe Brunet	O	# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
# 3 – Alain Dumouchel	A	Maire : Alexandre Bastien		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
# 4 – Geneviève Séguin	O	Maire suppléant :		REJETÉ	

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

9.1 NOMINATION DES ÉLUS SIÉGEANT AU COMITÉ DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI

Résolution 24-06-129

CONSIDÉRANT le règlement no. 2023-326 sur la démolition des immeubles, le conseil a le mandat de nommer les membres du comité de préservation du patrimoine bâti ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.1 du règlement mentionne que le comité est composé de trois membres du conseil municipal et que leur mandat peut être renouvelé ;

IL EST PROPOSÉ DE RENOUVELER LE MANDAT des élus municipaux : madame Geneviève Séguin, monsieur Alexandre Bastien et monsieur Jean Michel Dupuis, nommés pour faire partie du comité de préservation du patrimoine bâti.

QUE le conseiller, monsieur Sébastien Tremblay, agira à titre de remplaçant dans le cas où un membre régulier est temporairement incapable d'agir ou qu'il a un intérêt personnel direct dans l'affaire dont est saisi le comité.

QUE les mandats de ces membres du conseil sont d'une durée d'un (1) an et sont renouvelables.

QUE le maire, monsieur Alexandre Bastien soit nommé président du comité.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	A		
# 2 – Philippe Brunet	P	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
# 3 – Alain Dumouchel	A	Maire : Alexandre Bastien		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
# 4 – Geneviève Séguin	O	Maire suppléant :		REJETÉ	

9.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-343 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-318 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Résolution 24-06-130

Le conseiller monsieur Sébastien Tremblay donne avis de motion qu'il sera présenté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-343 modifiant le règlement numéro 2022-318 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

La conseillère madame Pierrette Raymond dépose le projet de règlement numéro 2024-343 modifiant le règlement numéro 2022-318 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

9.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-347 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NO. 2015-258 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT URB-205-15-2023 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ ET DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE AGRICOLE RELATIVE À LA CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE

Résolution 24-06-131

La conseillère madame Geneviève Séguin donne avis de motion qu'il sera présenté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-347 modifiant le règlement sur le Plan d'urbanisme no. 2015-258 afin d'assurer la concordance au règlement URB-205-15-2023 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé et de modifier les dispositions applicables à la zone agricole relative à la construction résidentielle.

Le conseiller monsieur Philippe Brunet dépose le projet de règlement numéro 2024-347 modifiant le règlement sur le Plan d'urbanisme no. 2015-258 afin d'assurer la concordance au règlement URB-205-15-2023 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé et de modifier les dispositions applicables à la zone agricole relative à la construction résidentielle.



9.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-345 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2015-259 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT URB-205-15-2023 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Résolution 24-06-132

La conseillère madame Pierrette Raymond donne avis de motion qu'il sera présenté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-345 modifiant le règlement de zonage numéro 2015-259 afin d'assurer la concordance au règlement URB-205-15-2023 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Le conseiller monsieur Sébastien Tremblay dépose le projet de règlement numéro 2024-345 modifiant le règlement de zonage numéro 2015-259 afin d'assurer la concordance au règlement URB-205-15-2023 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

9.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-346 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2015-260 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT URB-205-15-2023 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Résolution 24-06-133

La conseillère madame Geneviève Séguin donne avis de motion qu'il sera présenté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-346 modifiant le règlement de lotissement numéro 2015-260 afin d'assurer la concordance au règlement URB-205-15-2023 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Le conseiller monsieur Philippe Brunet dépose le projet de règlement numéro 2024-346 modifiant le règlement de zonage numéro 2024-346 modifiant le règlement de lotissement numéro 2015-260 afin d'assurer la concordance au règlement URB-205-15-2023 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

9.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-344 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET AUX CERTIFICATS NUMÉRO 2015-265 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT URB-205-15-2023 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Résolution 24-06-134

Le conseiller monsieur Philippe Brunet donne avis de motion qu'il sera présenté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-344 modifiant le règlement relatif aux permis et aux certificats numéro 2015-265 afin d'assurer la concordance au règlement URB-205-15-2023 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Le conseiller monsieur Sébastien Tremblay dépose le projet de règlement numéro 2024-344 modifiant le règlement relatif aux permis et aux certificats numéro 2015-265 afin d'assurer la concordance au règlement URB-205-15-2023 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

10. LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs personnes posent des questions.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution no. 24-06-135

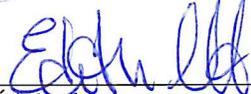
II EST PROPOSÉ ET RÉSOLU DE LEVER la présente séance à 20 h 44.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Jean Michel Dupuis	A		
# 2 – Philippe Brunet	O	# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
# 3 – Alain Dumouchel	A	Maire : Alexandre Bastien		ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
# 4 – Geneviève Séguin	P	Maire suppléant :		REJETÉ	





Alexandre Bastien
Maire



Édith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, _____, Alexandre Bastien, maire de la Municipalité de Saint-Édouard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.